



MODÈLE STRATÉGIQUE POUR LE FINANCEMENT DES MPME



TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
OBJECTIF	3
PORTÉE ET CHAMP D'APPLICATION	3
MODÈLE STRATÉGIQUE POUR LE FINANCEMENT DES MPME	4
Pilier 1 : Cadre juridique et réglementaire	5
Pilier 2 : Politique d'accès au financement des MPME	6
Pilier 3 : Infrastructure de crédit	10
Pilier 4 : Infrastructure de financement alternatif	13
Pilier 5 : Efficacité du marché	16
Pilier 6 : Champs d'action prioritaires	19
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	23
RÉFÉRENCES	23

Cette publication est la version traduite de la publication originale en anglais: Policy Model for MSME Finance.

CONTEXTE

Le conseil des membres de l'AFI, réuni en assemblée générale annuelle en 2015 à Maputo au Mozambique, a approuvé l'Accord de Maputo sur le financement des petites et moyennes entreprises et a reconnu l'importance des MPME en tant que moteur de la croissance économique, de la création d'emplois et leur contribution à la promotion d'une inclusion financière durable et à la réduction de la pauvreté au niveau des ménages, notamment par le biais des micro-entreprises.

Les membres de l'AFI ont mis en évidence les obstacles auxquels sont confrontées les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans l'accès et l'utilisation des services financiers formels, parmi lesquels figurent notamment le manque de capacité à créer des entreprises, le manque de garanties pour accéder au financement, l'éducation financière insuffisante et la faible utilisation des technologies. Par ailleurs, le manque de politiques claires et favorables à la promotion des MPME dirigées par des femmes et des jeunes par le biais de l'accès au financement a été un obstacle majeur à l'atteinte de l'objectif de financement inclusif pour la croissance. Afin de relever ces défis, l'AFI a créé le Groupe de travail sur le financement des PME (SMEFWG) pour partager les analyses et les expériences des membres et mieux soutenir le développement des MPME.

Le SMEFWG, grâce à une approche ascendante et à l'apprentissage par les pairs, a élaboré depuis près de dix ans des documents sur différents aspects de l'écosystème du financement des MPME dans le but de mettre à la disposition des membres des outils pratiques leur permettant d'éliminer les obstacles au financement des MPME par le biais d'interventions stratégiques. Afin d'appuyer ses membres en matière de financement des MPME, l'Unité de gestion de l'AFI a également animé plusieurs programmes de renforcement des capacités et d'échanges entre pairs à destination de personnels techniques et de fonctionnaires de haut niveau des membres pour leur permettre d'analyser le financement des MPME avec leurs pairs au sein du réseau. Ces connaissances ont été réunies et codifiées sous forme de principes et de bonnes pratiques du réseau pour élaborer le présent Modèle stratégique pour le financement des MPME.

OBJECTIF

L'objectif de ce Modèle stratégique est de fournir aux membres un ensemble de principes et d'éléments clés à prendre en compte pour élaborer ou réviser leurs politiques de financement des MPME. Les principes énoncés sont issus d'une analyse des meilleures pratiques du réseau de l'AFI ainsi que des apports de différents acteurs internationaux du développement des MPME.

PORTÉE ET CHAMP D'APPLICATION

Ce Modèle stratégique pour le financement des MPME comprend six piliers que les membres doivent prendre en compte lorsqu'ils formulent ou révisent leur politique de financement des MPME. Pour chacun des piliers sont décrits des principes de base qui peuvent être adaptés par les membres de l'AFI en fonction des contextes uniques de leurs pays et suite aux évaluations priorités d'action publique.

Les six piliers sont les suivants : le cadre juridique et réglementaire, la politique d'accès au financement des MPME, l'infrastructure de crédit, l'infrastructure de financement alternatif, l'efficacité du marché et les champs d'action prioritaires. Certains de ces piliers renvoient à des leviers d'action propres au versant de la demande pour favoriser un meilleur accès au financement. À ce titre, ils supposent l'intervention d'autres agences ayant des mandats différents en matière de développement des MPME.

PILERS DU FINANCEMENT DES MPME

RÉSUMÉ DU MODÈLE STRATÉGIQUE POUR LE FINANCEMENT DES MPME

Ces six piliers mettent en évidence les orientations politiques minimales permettant d'élaborer une politique de financement des MPME. Chaque pilier repose sur des principes directeurs spécifiques qui sont issus des bonnes pratiques du réseau de l'AFI et de leur codification à travers plusieurs documents publiés au fil des ans par le groupe de travail sur le financement des PME de l'AFI (SMEFWG). D'autres bonnes pratiques internationales sont également intégrées dans ces principes directeurs.

1

CADRE JURIDIQUE
ET RÉGLEMENTAIRE



Voir la page 5

2

POLITIQUE D'ACCÈS
AU FINANCEMENT
DES MPME



Voir la page 6

3

INFRASTRUCTURE
DE CRÉDIT



Voir la page 10

4

INFRASTRUCTURE
DE FINANCEMENT
ALTERNATIF



Voir la page 13

5

EFFICACITÉ
DU MARCHÉ



Voir la page 16

6

CHAMPS D'ACTION
PRIORITAIRES



Voir la page 19

PILIER 1 : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE



Dans cette section, nous détaillons les principes directeurs pour la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire propice au financement efficace et effectif des MPME par les autorités compétentes.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE	Les réglementations relatives au financement des MPME doivent être appliquées de manière à faciliter un accès efficace et proportionné des MPME aux financements	<ul style="list-style-type: none"> > Un environnement juridique et réglementaire favorable au financement des MPME qui tienne compte de la nature des MPME dans leur juridiction et qui permet de promouvoir, soutenir et encourager leur croissance et leur développement dans tous les secteurs productifs de l'économie. > Un régime réglementaire qui propose une définition claire de la notion de MPME avec les seuils de prêt pouvant être accordés par les prestataires de services financiers (PSF) afin de faciliter un financement efficace du secteur.
DÉFINITION DE LA NOTION DE MPME	Proposer une définition claire de la notion de MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Une définition standardisée au plan national de la notion de MPME est importante pour réduire les chevauchements et toute incohérence dans les prêts accordés au secteur des MPME. Cela permettra également de rationaliser la distribution efficace du crédit. > Le recours à des paramètres clés pour définir la notion de MPME, tels que le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le total des actifs, facilitera une application transparente par les PSF. > Une définition commune de la notion de MPME permet également de rapprocher les visions des acteurs des secteurs public et privé, notamment par l'harmonisation de la collecte des données.

ÉTUDE DE CAS DE PAYS : REDÉFINITION DE LA NOTION DE MPME AUX FIDJI

La redéfinition des MPME aux Fidji s'applique de la même manière à tous les secteurs, intègre le chiffre d'affaires annuel comme paramètre et exclut le nombre d'employés. La nouvelle définition de la structure des MPME est la suivante:

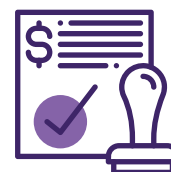
- > **Micro-entreprise** : Chiffre d'affaires ou total des actifs inférieur à FJD 50 000 ;
- > **Petite entreprise** : Chiffre d'affaires ou total des actifs compris entre FJD 50 000 et FJD 300 000 ;
- > **Moyenne entreprise** : Chiffre d'affaires ou total des actifs compris entre FJD 300 000 et FJD 1 250 000.

La notion d' « entreprise » désigne toute entité en activité qui commercialise des biens ou des services dans un but lucratif.

Le « chiffre d'affaires » désigne les ventes annuelles de biens et de services.



PILIER 2 : POLITIQUE DE FINANCEMENT DES MPME



Dans cette section, l'accent est mis sur les principes réglementaires et politiques clés devant être pris en compte lors de l'élaboration d'une politique de financement des MPME inclusive qui englobe l'accès, le financement, les paiements ainsi que le suivi et l'évaluation.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPES DIRECTEURS	ENJEUX
POLITIQUE DE FINANCEMENT DES MPME	Élaborer et appliquer des mesures politiques appropriées pour un financement efficace des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > L'adoption de mesures claires qui lèvent les obstacles réglementaires et non-réglementaires à l'accès au financement des MPME est impératif lors de la conception de politiques de financement des MPME appropriées. > La formulation de politiques robustes qui incluent, entre autres, des options de financement alternatives, enrichira la portée de l'accès au financement des MPME. > La formulation de politiques pour les évaluations d'impact permettra à la politique de financement des MPME d'être dynamique et de répondre aux évolutions du marché. > L'élaboration et l'application de politiques tenant compte de la proportionnalité permettront d'améliorer l'offre de financement aux MPME par les PSF, qui sont contraints par des exigences prudentielles strictes, ce qui réduira les risques associés au secteur des MPME. > La formulation de politiques qui tiennent compte des questions de politique fiscale, telles que l'imposition des MPME et d'autres mesures incitatives, permettra de renforcer la croissance et la durabilité des MPME. > La clarté de la définition des rôles et des responsabilités des principales parties prenantes du secteur des MPME permettra d'améliorer l'efficacité de l'accès au financement des MPME.
	Élaborer une stratégie d'application du droit efficace pour le financement des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > La mise en place de stratégies clairement définies visant à assurer l'application de la politique de financement des MPME garantira une mise en œuvre efficace des mesures réglementaires et de surveillance.
	Garantir aux MPME un meilleur accès au financement ou au crédit en levant les obstacles réglementaires qui empêchent les PSF de consentir des prêts aux MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Le fait de relever les défis posés par les exigences de Bâle III en prenant des dispositions réglementaires transparentes permettra aux PSF de renforcer et d'élargir l'accès au financement des MPME. > La prise en compte des diverses mesures d'incitation réglementaires adaptées aux conditions du marché, telles que la réduction du ratio d'octroi de prêts non classés aux MPME et des exigences en matière de liquidité, permettra aux MPME d'accéder à des prêts à moindre coût.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPES DIRECTEURS	ENJEUX
POLITIQUE DE FINANCEMENT DES MPME <i>a continué</i>	Confirmer que des processus efficaces d'octroi de crédit sont en place	<ul style="list-style-type: none"> > Les réglementations visant à simplifier les processus et la documentation autour des prêts permettront aux MPME d'accéder plus facilement et plus efficacement au crédit auprès des PSF.
	Envisager, le cas échéant, la mise en place de quotas pour que les PSF financent les MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Les réglementations qui encouragent la mise en place de quotas de prêts en faveur du secteur des MPME sur le portefeuille total de prêts des PSF permettront de promouvoir le secteur des MPME ou des priorités spécifiques des MPME.
	Veiller à ce que des politiques appropriées soient élaborées concernant des prêts ciblés	<ul style="list-style-type: none"> > Les groupes confrontés à un degré d'exclusion disproportionné doivent faire l'objet d'interventions spécifiques car ils se heurtent à différents défis en matière d'accès au financement. Il s'agit notamment des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes, des PME du secteur agroalimentaire et d'autres MPME vulnérables face aux risques liés au changement climatique.
	Élaborer des directives sur les seuils de financement et de prêt appropriés destinés aux MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Le fait de fixer des seuils de prêt appropriés à destination des MPME permettra de mieux répondre à leurs besoins de financement et facilitera la croissance du secteur.
POLITIQUE D'ACCÈS AU FINANCEMENT DES MPME	Instaurer des politiques destinées aux PSF sur l'accès au financement des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > La formulation de politiques d'accès au financement pour les MPME en tenant compte du paysage et de l'écosystème, notamment des régulateurs, des décideurs politiques et des PSF, permettra à ces acteurs clés de planifier et de procéder à des interventions réglementaires ou opérationnelles visant à mieux servir le secteur, grâce à des options de financement appropriées qui répondent aux besoins des MPME.
	Élaborer des politiques pour encadrer le financement direct ciblé, les taux de crédit subventionnés (le cas échéant) et les programmes de refinancement	<ul style="list-style-type: none"> > L'élaboration de politiques et de directives claires ciblant des MPME spécifiques qui nécessitent des interventions directes des pouvoirs publics sous forme de subventions, de crédits subventionnés et d'allègements fiscaux permettra de garantir la transparence et l'égalité des chances sur le marché des MPME. > Il est possible de désigner des agences publiques et des PSF spécifiques pour desservir les MPME ciblées en définissant clairement les mesures incitatives ou l'assistance requises ainsi que la durée de cette aide. > Au nombre des autres mesures incitatives susceptibles de cibler les micro-entreprises, on peut citer la réduction du coût de l'activité commerciale, du capital, le renforcement des compétences et l'esprit d'entreprise. (Voir la Note d'orientation n° 36 de l'AFI : SME Finance Guideline Note, août 2019)
	Inclure dans les politiques des dispositions relatives aux services financiers appropriés destinés aux MPME	<ul style="list-style-type: none"> > La formulation de politiques et de directives qui garantissent la fourniture de services financiers appropriés aux MPME, lesquelles peuvent également inclure les MPME du secteur informel, revêt une grande importance pour la promotion de la finance inclusive dans ce secteur.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPES DIRECTEURS	ENJEUX
POLITIQUE D'ACCÈS AU FINANCEMENT DES MPME <i>a continué</i>		<ul style="list-style-type: none"> > La conception et la mise en place de mesures de collecte de données (du côté de l'offre et de la demande) qui incluent la ventilation par âge et par sexe permettront d'améliorer l'efficacité des interventions reposant sur des données probantes. (Voir la Note d'orientation n° 16 de l'AFI : SME Financial Inclusion Base Set, septembre 2015)
POLITIQUE D'ACCÈS AU PAIEMENT EN FAVEUR DES MPME	<p>Confirmer que les politiques tiennent compte des besoins de paiement des MPME en ce qui concerne la conception et la fourniture de services de systèmes de paiement</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Une conception appropriée des services de paiement destinés aux MPME les rendra plus efficaces et plus efficaces pour répondre à leurs obligations liées au crédit vis-à-vis des PSF ainsi que pour servir leurs clients, ce qui favorisera la pérennité des activités des MPME. > La conception et l'utilisation de systèmes de paiement appropriés permettent non seulement d'accroître l'efficacité opérationnelle des MPME, mais aussi de consolider leur empreinte numérique, qui peut être reliée à des évaluations du risque de crédit/notations de crédit alternatives, ce qui permet de surmonter certains des obstacles auxquels sont confrontées les MPME pour accéder au financement.
	<p>Élaborer des politiques favorisant l'adoption des paiements numériques par les MPME</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Les paiements numériques offrent des avantages concernant la vitesse de règlement, l'efficacité, la protection contre les risques et l'expérience de l'utilisateur, ce qui peut ouvrir de nouvelles opportunités permettant aux MPME d'optimiser leurs opérations commerciales. > Les autorités de régulation peuvent travailler en collaboration avec les prestataires pour réduire le coût des transactions de paiement numérique, mettre en place une infrastructure de paiement numérique pour les micropaiements et faciliter les innovations telles que les paiements à distance, les technologies de communication en champ proche (NFC) et les paiements par code QR, entre autres. > Les autorités de régulation doivent travailler plus étroitement avec les parties prenantes du secteur pour créer une infrastructure de paiement numérique efficace, sûre et inclusive. > Les consultations et le dialogue avec le secteur par le biais de plateformes telles qu'un bac à sable réglementaire, des pôles d'innovation, etc. devraient faciliter la création de solutions de paiement innovantes adaptées aux besoins des MPME.
	<p>Mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'adoption des paiements numériques par les MPME</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le fait d'adapter les paiements numériques et de proposer des mesures incitatives pour l'utilisation de ces services numériques par les MPME augmentera l'accès au financement du secteur.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPES DIRECTEURS	ENJEUX
<p>POLITIQUE D'ACCÈS AU PAIEMENT EN FAVEUR DES MPME</p> <p><i>a continué</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Les autorités de régulation doivent s'assurer que la tarification des diverses transactions de services financiers numériques est équitable, transparente et comporte des mesures incitatives favorables à l'adoption par les clients, aux consultations et au dialogue avec le secteur, facilitant ainsi la mise en place de solutions de paiement innovantes. > Le fait de promouvoir des systèmes de paiement rentables par le biais d'un environnement favorable qui englobe la concurrence, l'interopérabilité des mesures d'incitation fiscale et une large couverture réseau, permettra d'améliorer l'utilisation des services numériques par les MPME.
	<p>Veiller à ce que les interventions garantissent des conditions de concurrence équitables</p>	<ul style="list-style-type: none"> > La mise en place de politiques et de réglementations qui réduisent les distorsions du marché en veillant à ce que certains PSF ou MPME ne bénéficient pas d'un avantage injuste par rapport aux autres favorisera une concurrence loyale et des conditions de concurrence équitables. > Il convient d'envisager des mesures d'atténuation des risques concernant les inconvénients des taux d'intérêt subventionnés qui nécessitent un crédit rationné et des considérations politiques.
<p>SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES MPME</p>	<p>Confirmer que les politiques publiques emploient des indicateurs et des mesures de performance harmonisés et standardisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le recours à une approche harmonisée du secteur en matière de collecte de données permettra un suivi et une évaluation efficaces de la performance du secteur des MPME et l'élaboration de politiques éclairées. (Voir la Note d'orientation n° 16 de l'AFI : SME Financial Inclusion Base Set, septembre 2015)

ÉTUDE DE CAS DE PAYS : MISE EN PLACE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PAIEMENT PAR L'INDE

La Banque de réserve de l'Inde a mis en place un « Payments Infrastructure Development Fund, PIDF » (Fonds de développement des infrastructures de paiement) afin de doter tous les commerçants indiens de terminaux de paiement numériques, en déployant des systèmes de points de vente (POS) dans les agglomérations de niveau 3 à 6 (jusqu'à 50 000 habitants) et dans les États du Nord-Est. La mesure incitative est basée sur le remboursement, avec un maximum de subvention de 10 000 INR et un coût d'exploitation unique de 500 INR. Le montant maximum de la subvention pour les dispositifs d'acceptation de paiement numérique est de 300 INR (y compris un coût d'exploitation unique de 200 INR).

Source: Banque de réserve de l'Inde, 2020



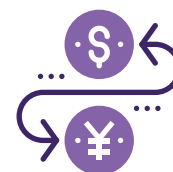
ÉTUDE DE CAS DE PAYS : FONDS SPÉCIAUX POUR LES PME EN MALAISIE

La Banque centrale de Malaisie (Bank Negara Malaysia, BNM) facilite le financement des PME éligibles depuis 1993 par le biais de divers fonds directs et spéciaux à des coûts raisonnables. La BNM canalise les fonds vers les institutions financières participantes (IFP), qui regroupent des institutions bancaires et des institutions financières de développement, à un coût moindre, ce qui permet aux IFP de prêter aux PME éligibles à des taux inférieurs à ceux du marché, soit 4 à 6 % par an.

Source: AFI, Note d'orientation n° 23, 2016.



PILIER 3 : INFRASTRUCTURE DE CRÉDIT



Dans cette section, les principes directeurs clés favorisant l'accès des MPME au financement et les possibilités pour les MPME de demander de l'aide en cas de difficultés financières sont mis en évidence.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPES DIRECTEURS	ENJEUX
INFORMATION SUR LE CRÉDIT	Définir des indicateurs clairs pour l'information sur le crédit	<ul style="list-style-type: none"> > Les systèmes d'information sur le crédit qui prennent en compte les MPME contribuent à élargir la portée des notations financières des MPME, créant ainsi un marché du crédit efficace. > Le fait d'inclure d'autres types d'indicateurs, tels que des facteurs socio-économiques et des données sur l'empreinte numérique, permet d'élargir l'évaluation du crédit pour les MPME.
	Veiller à ce que les autorités de régulation et les PSF disposent des capacités appropriées pour évaluer les informations de crédit	<ul style="list-style-type: none"> > L'adoption de politiques visant à renforcer les capacités et les compétences institutionnelles permettra au secteur des MPME de bénéficier d'un accès au financement grâce à de nombreuses options de prêt innovantes qui font appel aux avancées technologiques telles que le big data et l'intelligence artificielle. Pareillement, le recours aux technologies associé à une capacité réglementaire accrue peut se traduire par un régime réglementaire moins coûteux pour le secteur.
	Fournir des orientations politiques sur l'évaluation alternative du risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> > L'adoption et l'utilisation de sources de données alternatives pour l'évaluation du risque de crédit et la notation de crédit pour les MPME, en particulier dans le cadre de leur utilisation des services de paiement et des plateformes numériques (les sources de données peuvent inclure les paiements des services publics, les achats en ligne, les médias sociaux et les informations psychométriques).
	Élaborer des politiques relatives aux pratiques de marché et à la protection des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> > Il est essentiel de se doter de politiques et de réglementations pour surveiller le comportement des PSF en matière de financement des MPME afin de garantir la protection du secteur contre les pratiques inappropriées sur le marché du crédit et contre toute utilisation abusive des données des MPME et de leurs clients.
SYSTÈMES DE GARANTIE DU CRÉDIT	Définir un cadre juridique et réglementaire pour les systèmes de garantie de crédit (SGC)	<ul style="list-style-type: none"> > La mise en place de SGC encouragera les PSF à étendre l'offre de crédit aux MPME. > La structure juridique des SGC est différente selon les juridictions. Il peut s'agir d'entités juridiques indépendantes ou d'unités dépendantes d'une administration ou d'une autorité de régulation. Un aspect essentiel consiste à s'assurer que les SGC disposent d'un financement adéquat, sont dotés de systèmes d'atténuation des risques et bénéficient d'une gouvernance efficace.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPES DIRECTEURS	ENJEUX
SYSTÈMES DE GARANTIE DU CRÉDIT <i>a continué</i>	Élaborer un mandat clair concernant les SGC et un cadre complet de gestion des risques d'entreprise	> Les mesures d'atténuation des risques prévues pour les SGC permettent de s'assurer de leur bon fonctionnement, ce qui inclut des politiques de limites d'exposition pour les garanties (MPME).
	Garantir un processus équitable et transparent permettant aux PSF d'accéder aux SGC	> La définition de critères d'éligibilité clairs, des processus transparents, la mise en place d'une politique de tarification cohérente basée sur le risque ainsi qu'un processus cohérent de gestion des demandes de garantie renforceront l'efficacité des SGC, ce qui facilitera l'accès au financement pour les MPME.
	Définir des cadres efficaces de gestion des performances pour les SGC	> En veillant à une gestion efficace des performances des SGC par le biais du suivi et de l'évaluation, il sera possible de mesurer leur impact sur l'amélioration de l'accès au financement des MPME.
SYSTÈME DE GARANTIE DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS AVANT EXPÉDITION (PEFG)	Mettre en place, si nécessaire, un système de garantie de financement des exportations avant expédition (PEFG)	> La mise en place d'un PEFG tient compte des priorités du pays en matière de développement des exportations de son secteur des MPME. Ainsi, l'existence d'un PEFG bien établi permettra d'atteindre cet objectif, en garantissant que les MPME du secteur de l'exportation puissent accéder à des fonds de roulement à court terme pour financer leurs opérations d'exportation.
	Veiller à ce que les systèmes PEFG soient conçus de manière à atténuer le risque de coûts excessifs pour les MPME	> Un système PEFG bien conçu permettra d'offrir aux PSF des garanties rentables qui contribueront à atténuer les coûts de transaction ou les frais excessifs pour les MPME exportatrices, sous la forme de frais garantis.
	Veiller à ce que les systèmes PEFG offrent un accès équitable et transparent aux MPME	> Le fait de prévoir des critères transparents et équitables pour l'accès aux systèmes PEFG permet de toucher un plus grand nombre de MPME exportatrices dans une juridiction.
	Veiller à ce que les systèmes PEFG soient en mesure d'atténuer les risques financiers pertinents grâce à un capital approprié	> Un système PEFG qui dispose d'un capital suffisant et qui a mis en place des systèmes de gestion de l'atténuation des risques pour couvrir les défaillances des exportateurs garantis (MPME) inspirera confiance aux PSF et permettra d'atteindre l'objectif de promotion des exportations des MPME.
SECURED TRANSACTION INFRASTRUCTURE	Définir des politiques en vue de l'adoption d'une législation sur les transactions garanties et de la création de registres des sûretés mobilières	> Il est nécessaire qu'un cadre juridique intégré pour les transactions garanties soit accompagné d'un registre moderne des sûretés en ce qui concerne les actifs mobiliers et immatériels afin de faciliter l'accès des MPME au financement, étant donné que les garanties constituent un obstacle majeur au financement des MPME.
	Instaurer des procédures claires permettant de créer et de réaliser les sûretés sur les biens mobiliers	> La réalisation effective des sûretés mobilières, la définition claire des processus juridiques et des conditions applicables à l'adjudication et à la forclusion encourageront les PSF à prêter aux MPME.

ÉTUDE DE CAS DE PAYS : L'EXPÉRIENCE DE LA TUNISIE EN MATIÈRE DE SYSTÈMES PEFG

La Tunisie a mis en place en 2000 une facilité PEFG de 5 millions USD dans le cadre du Projet de développement des exportations soutenu par la Banque mondiale. Ce projet a fourni une assistance technique et des conseils dans les premières étapes de la mise en place de la facilité, principalement pour faire connaître aux homologues tunisiens les bonnes pratiques en matière de garanties de financement des exportations avant expédition dans le monde entier, et pour les conseiller sur les exigences opérationnelles, de gestion et de compétences nécessaires à la mise en œuvre de la facilité. Le système a été administré par la Compagnie tunisienne d'assurance pour l'exportation (COTUNACE). La facilité reposait sur un mécanisme simple : elle garantissait jusqu'à 90 % – avec une moyenne de 50 % – les risques de défaillance associés aux prêts à l'exportation avant expédition octroyés par les banques participantes aux nouveaux et petits exportateurs avec des échéances pouvant aller jusqu'à 180 jours. Les emprunteurs payaient une prime de 0,15 % par mois. La prime a été fixée à ce niveau pour s'assurer qu'elle ne constitue pas une charge financière lourde pour les exportateurs.

Source: AFI, Note d'orientation n° 36, 2019.



ÉTUDE DE CAS DE PAYS : LOI SUR LES GARANTIES MOBILIÈRES DU COSTA RICA

Le Costa Rica a adopté en 2014 la loi sur les garanties mobilières, dont la mise en application a commencé l'année suivante. Grâce à cette nouvelle loi, un « Registre national » a été créé, administré par une agence publique pour les garanties mobilières, dans le but de renforcer l'accès au financement, d'élargir les catégories d'actifs pouvant servir de garantie, de créer un mécanisme standard et simplifié pour la sécurité des transactions et d'établir un système de transactions garanties. Les garanties mobilières étaient régies par des contrats ou une disposition de cette loi qui couvrent les stocks, les équipements et tout autre actif circulant, y compris les droits, les créances et tous les biens meubles du débiteur garanti.

Source: AFI, Note d'orientation n° 23, 2016.



PILIER 4 : INFRASTRUCTURE DE FINANCEMENT ALTERNATIF



Ce pilier traite des principes directeurs permettant d'élaborer des politiques qui favorisent le financement alternatif des MPME à l'aide de technologies innovantes et d'innovations commerciales. La dynamique de la numérisation des paiements, de la réalisation des affaires et du commerce a ouvert des voies pour étendre l'infrastructure de l'accès alternatif au financement qui peut être exploité dans le cadre du financement des MPME.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
FINANCEMENT BASÉ SUR LES ACTIFS ET LES CRÉANCES CLIENTS	Élaborer une politique de crédit-bail pour appuyer les MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Les politiques et réglementations appropriées permettront aux MPME d'accéder au financement moyennant la prise en location ou en crédit-bail d'un actif (l'équipement permet aux MPME d'accroître leur productivité, car la plupart d'entre elles ne disposent pas de capitaux suffisants et peuvent ne pas avoir les moyens d'acquérir des actifs ou des équipements à leurs débuts ou pendant une longue période). > Un régime juridique exécutoire concernant les contrats de crédit-bail/location-vente et le financement par les PSF est nécessaire pour encourager ces derniers à offrir ce service aux MPME.
	Élaborer une politique de financement par affacturage pour appuyer les MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Les régimes juridiques (réglementations) qui accordent aux PSF la possibilité de proposer l'affacturage aux MPME permettront d'élargir leur accès au financement grâce à cette option de crédit alternative dans laquelle une MPME, en échange du crédit reçu, cède son droit de recouvrer les factures/créances sur ses clients. > Il convient que l'autorité de réglementation financière mette en place une réglementation et des régimes de surveillance contraignants pour s'assurer que l'affacturage est efficace et sans risque excessif pour le marché des MPME et le secteur financier en général.
RÉCÉPISSÉ D'ENTREPÔT	Élaborer une politique de financement sur récépissé d'entrepôt permettant d'appuyer l'accès au financement des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Les régimes juridiques (réglementations) qui favorisent le recours aux récépissés d'entrepôt en garantie des prêts des MPME en utilisant leurs marchandises, en particulier pour les entreprises agroalimentaires, permettront d'élargir l'accès au financement pour le secteur des MPME. > La mise en place de politiques et d'orientations claires sur la construction et la gestion d'entrepôts afin de sécuriser le stockage des marchandises, qui inclut un système de délivrance de récépissés au propriétaire de ces marchandises, offre aux MPME un actif alternatif pour obtenir des financements.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
RÉCÉPISSÉ D'ENTREPÔT <i>a continué</i>		<ul style="list-style-type: none"> > Il convient que l'autorité de réglementation financière mette en place une réglementation et des régimes de surveillance contraignants sur le marché des capitaux et des valeurs mobilières pour s'assurer que le mécanisme de récépissé d'entrepôt est efficace et sans risque excessif pour le marché des MPME et le secteur financier en général.
FINANCEMENT PARTICIPATIF	Élaborer un cadre réglementaire pour le financement participatif et les prêts entre pairs (P2P)	<ul style="list-style-type: none"> > Les politiques publiques et le régime réglementaire doivent permettre la collecte de fonds externes auprès de sources autres que les PSF en faveur des MPME et des autres entreprises. La technologie numérique et l'internet peuvent être utilisées dans le cadre du financement participatif et des prêts P2P. > Il convient de veiller à ce que les régimes de supervision et de réglementation soient clairs et contraignants afin d'éviter que les plateformes de financement participatif ou tout mécanisme d'emprunt ne soient utilisés à mauvais escient par les prestataires ou les MPME. > Les politiques favorisant les collaborations entre les parties prenantes doivent permettre d'améliorer l'efficacité et l'efficience du financement participatif et des prêts P2P dans la juridiction et encourager la recherche potentielle de financements externes en dehors de la juridiction.
	Veiller à ce que des politiques soient élaborées dans le but d'atténuer tout risque potentiel ou émergent lié au financement participatif	<ul style="list-style-type: none"> > La mise en place de mesures efficaces d'atténuation des risques qui traitent des risques potentiels ou émergents liés au financement participatif et aux prêts P2P permettra de renforcer la confiance dans le marché et la durabilité de ce mécanisme de crédit alternatif. > Les politiques de surveillance des risques et l'analyse des lacunes réglementaires permettront au marché de suivre l'évolution des types de risques liés aux nouvelles technologies et aux nouveaux produits et services.
	Élaborer des politiques visant à promouvoir l'éducation financière numérique	<ul style="list-style-type: none"> > La sensibilisation et la culture numérique renforcent la confiance et l'utilisation des plateformes numériques, y compris des mécanismes de crédit alternatifs basés sur la technologie tels que le financement participatif et les prêts P2P.
	Garantir une réglementation appropriée pour assurer la stabilité du marché et la protection des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> > Il est important de mettre en place un régime réglementaire solide et proportionné pour les mécanismes de crédit alternatifs basés sur la technologie (financement participatif et prêts P2P), car les MPME nationales auront la possibilité d'accéder à des sources de financement internationales. En l'absence de mesures appropriées pour faire face aux risques, le marché peut être soumis à des chocs à même de compromettre la stabilité financière et la bonne conduite du marché.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
FINANCEMENT PARTICIPATIF <i>a continué</i>	Garantir une réglementation appropriée pour assurer la stabilité du marché et la protection des consommateurs	> Les politiques qui favorisent la collaboration nationale et internationale entre les autorités de régulation permettront de renforcer l'atténuation des risques liés à ces mécanismes de crédit alternatifs basés sur la technologie.
	Appliquer des politiques visant à créer un bureau/ centre d'innovation pour faciliter le dialogue et l'apprentissage entre régulateurs et innovateurs	> La mise en place de centres d'innovation et de bacs à sable réglementaires qui servent à tester un large éventail de technologies et d'innovations permettra d'améliorer l'adoption, la mise en œuvre et la réglementation au niveau national des mécanismes de crédit alternatifs basés sur la technologie tels que le financement participatif et les prêts P2P.

ÉTUDE DE CAS DE PAYS : LA LOI MEXICAINE SUR LES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES

Le Mexique est devenu en 2018 le premier pays d'Amérique latine à adopter une loi sur les technologies financières. Cette loi définit un cadre législatif couvrant un large éventail d'activités liées aux technologies financières, dont le financement participatif. L'adoption de cette loi a été motivée par la croissance rapide de ces activités au cours des dernières années. Par exemple, le secteur de la finance alternative au Mexique (y compris les modèles de financement hors bilan et de financement participatif) a connu une augmentation de plus de sept fois entre 2015 et 2016, tandis que les volumes sur le marché des prêts à la consommation P2P ont augmenté de 90 % en 2017.

Source: AFI, Survey Report on Fintech for MSME Access to Financing, 2021.



PILIER 5 : EFFICACITÉ DU MARCHÉ



Ce pilier met en exergue les principes directeurs clés relatifs au développement d'autres enjeux transversaux susceptibles d'améliorer l'efficacité du marché en matière d'octroi de crédits aux MPME, en plus de l'accès et de l'utilisation équitables des services offerts par les PSF par le secteur des MPME. Parmi ces enjeux transversaux figurent la coordination et la collaboration entre les agences, l'asymétrie de l'information, la capacité institutionnelle, la protection des consommateurs et la chaîne d'approvisionnement du marché.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
COORDINATION ET COLLABORATION	Élaborer des politiques visant à mettre en place une structure de coordination pour le développement efficace d'un écosystème des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Le développement du secteur des MPME passe par l'intervention de multiples parties prenantes des secteurs public et privé. Il est donc très important de disposer d'orientations claires afin d'établir des structures de coordination et de collaboration à même de piloter les objectifs et les interventions nationales en faveur du secteur des MPME. > Une structure de gouvernance avec un leadership/des chefs de file clairement désignés couvrant les questions sectorielles spécifiques aux MPME, telles que les questions financières, permettra d'améliorer l'accès au financement des MPME. > La mise en place d'une structure de surveillance ou de suivi inter-agences permettra de s'assurer que les actions nationales d'inclusion financière en faveur des MPME sont effectivement mises en œuvre.
COORDINATION ET COLLABORATION CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE ET RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES	Élaborer des politiques permettant de renforcer les capacités institutionnelles et les compétences dans le secteur des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > La plupart des MPME ne disposent pas de la capacité institutionnelle adéquate pour créer ou gérer des entreprises. Ce problème est encore accentué par les lacunes en matière de connaissances financières, de connaissances numériques et de capacités technologiques. La mise en œuvre de politiques favorisant le renforcement des capacités et des compétences des MPME permettra d'améliorer le financement des MPME. > Les capacités réglementaires et de supervision doivent également être renforcées afin que le secteur des MPME soit réglementé de manière appropriée et proportionnelle, garantissant ainsi aux MPME un accès inclusif au financement.
	Élaborer des politiques pour adapter la technologie de réglementation et de supervision	<ul style="list-style-type: none"> > À mesure que les PSF continuent d'adopter des innovations et des technologies dynamiques dans le cadre de l'octroi de crédits au secteur des MPME, les régulateurs financiers doivent impérativement renforcer leurs capacités technologiques de réglementation et de supervision afin de réglementer efficacement le marché des MPME.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
PROTECTION DES CONSOMMATEURS	Élaborer des politiques pour trouver un équilibre entre l'intervention visant à protéger les droits des MPME et le maintien de la capacité de production	<ul style="list-style-type: none"> > Il convient d'apporter une assistance aux MPME viables de tous les secteurs économiques qui ne bénéficient pas d'un financement adéquat ou qui ont des difficultés à obtenir un financement auprès de plusieurs banques.
	Élaborer des politiques et des directives en vue d'aider les MPME en difficulté à maintenir leur activité	<ul style="list-style-type: none"> > Les MPME sont plus vulnérables aux chocs socio-économiques systémiques qui perturbent leurs flux de revenus, tels que l'impact de la pandémie de COVID-19, d'autres types de crises ou les risques climatiques. Par conséquent, un mécanisme permettant de redresser une MPME par le biais de mesures de relance gouvernementales, d'un allègement des mesures réglementaires ou d'une aide au secteur privé favorisera la durabilité des MPME.
	Élaborer des politiques pour les mécanismes de règlement de la dette et la réhabilitation des comptes de financement problématiques	<ul style="list-style-type: none"> > Un mécanisme permettant aux PSF de proposer des mesures de restructuration de la dette et un financement approprié soulagera les MPME ayant des crédits en souffrance tout en permettant aux PSF de s'attaquer plus efficacement aux crédits problématiques dans le secteur des MPME.
	Confirmer qu'un mécanisme de recours indépendant est en place	<ul style="list-style-type: none"> > Ce mécanisme peut permettre de réduire les formalités administratives liées aux litiges ou aux arrangements entre les MPME et les PSF tout en maintenant son indépendance et sa transparence. Il est conçu comme une alternative aux mesures existantes et ne remplace pas les actions en justice.
PROTECTION DES DROITS DES CRÉANCIERS	Élaborer des politiques pour trouver un équilibre entre l'intervention visant à protéger les droits des créanciers et le maintien de la capacité de production	<ul style="list-style-type: none"> > Le fait de fournir des garanties en termes de protection des droits des créanciers renforce la confiance des PSF dans leurs opérations d'octroi de crédits au secteur des MPME. Il faut donc que les politiques permettent aux PSF de recouvrer leurs créances par le biais d'un processus qui garantit, le cas échéant, que les crédits productifs accordés aux MPME sont restructurés.
	Adopter des lois et règlements clairs en matière d'insolvabilité qui ne nuisent pas aux MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Le fait de veiller à ce que les insolvabilités et les liquidations des MPME soient proportionnées et appropriées, sans que les droits des créanciers ne soient compromis, permettra de renforcer le marché du financement des MPME. > Il convient d'améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires, de l'arbitrage et des autres mécanismes alternatifs de règlement des litiges pour garantir l'équité et accélérer le recouvrement des créances. > Des procédures d'insolvabilité spécifiques applicables aux MPME permettront de tenir compte des particularités du secteur des MPME.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
GESTION DES CRISES ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE	Élaborer des politiques visant à orienter la gestion des crises et la préparation aux situations d'urgence afin de favoriser l'accès au financement des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Les MPME sont les plus durement touchées en période de crise, ce qui nuit à leurs opérations commerciales. Une crise peut avoir des sources multiples, notamment des catastrophes naturelles, un choc dans le secteur financier, ou une pandémie telle que la COVID-19. Il est donc nécessaire de prendre des mesures de préparation et de gestion de crise adéquates destinées aux MPME afin d'améliorer leur durabilité. > Parmi ces mesures, on peut citer (i) les aides économiques et fiscales par le biais de plans de relance, d'exonérations fiscales, etc. (ii) les aides prudentielles par le biais de liquidités à court terme, de moratoires sur les prêts, d'ajustements relatifs à l'octroi de crédits et d'ajustements du capital minimum, etc. Toutes ces mesures permettent de réduire les licenciements et d'éviter les fermetures et les faillites de MPME.

ÉTUDE DE CAS DE PAYS : LES INITIATIVES DE LA ZAMBIE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Le renforcement des capacités financières et la protection des consommateurs ont été identifiés comme des facteurs clés de l'inclusion financière en Zambie et ont constitué l'un des piliers de la stratégie nationale d'inclusion financière (NFIS) (2017-2022) du pays, lancée en novembre 2017. L'un des objectifs de la NFIS, qui se focalise spécifiquement sur l'amélioration des capacités financières des MPME, consiste à renforcer la capacité des PSF à octroyer des crédits aux MPME, en particulier aux agriculteurs, et à améliorer les connaissances et la sensibilisation des MPME en matière de gouvernance et de gestion de trésorerie.

Source: AFI, Financial Education for MSMEs, 2020.



COUNTRY CASE: GHANA

The Ghana Covid-19 Alleviation and Revitalization Enterprise Support (CARES) program is part of the Government of Ghana's initiative to revitalize the country's economy and help MSMEs recover over three-year period in two phases: (i) The Stabilization Phase (July-end 2020) focuses on mitigating the impacts of the pandemic in parallel with the Coronavirus Alleviation Program; and (ii) The Revitalization Phase (2021-2023) which concentrates on the agricultural sector targeting educated youth, the light manufacturing sector, engineering/machine tools and the digitalized economy, among others.

Source: Ministry of Finance (Ghana), 2020.



COUNTRY CASE: NIGERIA

The Central Bank of Nigeria (CBN) injected an additional NGN50 billion (USD120 million) to the Targeted Credit Facility. The main objectives of the Facility include cushioning the adverse effects of COVID-19 to households and MSMEs, support the affected economic activities of both groups and increase MSME productivity by facilitating credit. Details of the Facility are available at Guidelines for the Implementation of the N50 Billion Targeted Credit Facility issued in March 2020 by the CBN.

Source: Central Bank of Nigeria, 2020.



PILIER 6 : CHAMPS D’ACTION PRIORITAIRES



Ce pilier propose des orientations clés permettant d’élaborer des politiques de financement des MPME qui sont efficacement mises en œuvre lorsque les champs d’action prioritaires, tels que celui des femmes, des jeunes et des risques liés au changement climatique, sont intégrés dans les politiques générales applicables aux MPME. .

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
MPME APPARTENANT À DES FEMMES OU DIRIGÉES PAR DES FEMMES	Élaborer des politiques pour favoriser et encourager la fourniture de services appropriés aux MPME appartenant à des femmes	<ul style="list-style-type: none"> > Les MPME appartenant à des femmes ou dirigées par des femmes font souvent l’objet d’une exclusion disproportionnée de l’accès au financement en raison d’obstacles structurels ou autres qui entravent l’accès des femmes aux services financiers formels, ainsi que d’une connaissance insuffisante des services financiers destinés aux femmes. En réponse, des interventions volontaristes visant à éliminer ces obstacles permettront de valoriser le potentiel économique des femmes à créer et à diriger des MPME et d’élargir l’accès au financement des MPME existantes dirigées par des femmes.
	Élaborer des politiques pour garantir que les données sur les MPME provenant des PSF et du secteur sont ventilées par sexe	<ul style="list-style-type: none"> > La mise en place d’interventions efficaces et fondées sur des données probantes qui tiennent compte des écarts entre les sexes en matière d’inclusion financière peut être facilitée par la présentation de données ventilées par sexe. Le secteur des MPME doit donc veiller à ce que ses systèmes financiers collectent de telles données afin de les utiliser dans le cadre de l’examen des politiques et de la conception des produits.
	Élaborer des politiques pour renforcer la capacité à répondre aux besoins financiers des femmes	<ul style="list-style-type: none"> > Sur certains marchés, les programmes de renforcement des compétences financières réservés aux femmes sont plus efficaces pour toucher les femmes en raison de la perception et des considérations culturelles. Le renforcement des compétences de leadership des femmes dans le secteur financier permettra donc de créer un environnement favorable à l’accès au financement pour les MPME appartenant à des femmes qui sont marginalisées.
MPME APPARTENANT À DES JEUNES	Élaborer des politiques pour favoriser et encourager la fourniture de services appropriés aux MPME appartenant à des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> > Les MPME appartenant à des jeunes font souvent l’objet d’une exclusion injustifiée de l’accès au financement en raison d’obstacles structurels ou autres qui empêchent les jeunes d’accéder aux services financiers formels, ainsi que d’une connaissance insuffisante des produits financiers destinés aux jeunes. En réponse, des interventions politiques volontaristes visant à éliminer ces obstacles permettront de valoriser le potentiel économique des jeunes à créer et à diriger des MPME et d’élargir l’accès au financement des MPME existantes dirigées par des jeunes.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
MPME APPARTENANT À DES JEUNES <i>a continué</i>	Élaborer des politiques pour garantir que les données sur les MPME provenant des PSF et du secteur sont ventilées par âge	<ul style="list-style-type: none"> > La mise en place d'interventions politiques efficaces et fondées sur des données probantes qui tiennent compte des écarts entre les âges en matière d'inclusion financière peut être facilitée par la présentation de données ventilées par âge. Le secteur des MPME doit donc veiller à ce que ses systèmes financiers collectent de telles données afin de les utiliser dans le cadre de l'examen des politiques et de la conception des produits.
	Élaborer des politiques pour faciliter la reconnaissance légale de la capacité des jeunes à contracter des crédits pour améliorer leur accès formel au financement	<ul style="list-style-type: none"> > La définition des jeunes varie selon le contexte d'un pays et, le plus souvent, elle ne correspond pas à la définition légale liée à l'âge de la majorité. Cet état de choses exclut certaines tranches d'âge de jeunes de l'accès au financement formel, contribuant ainsi à la persistance du secteur informel des MPME dans la plupart des économies émergentes. > L'adoption de politiques claires qui facilitent la reconnaissance légale des MPME appartenant à des jeunes et exploitées par eux favorisera l'emploi de millions de jeunes dans les économies émergentes et renforcera la confiance des PSF qui accorderont des crédits aux MPME dirigées par des jeunes.
	Fournir des orientations sur la solvabilité des MPME dirigées par des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> > Les politiques qui appuient les Fonds de développement de la jeunesse dans la mobilisation de capitaux (par le biais de fonds publics ou privés dédiés) et le renforcement des compétences commerciales et entrepreneuriales contribueront à promouvoir les MPME appartenant à des jeunes. > Les MPME du secteur formel appartenant à des jeunes doivent bénéficier d'un accès équitable et juste aux transactions sécurisées et aux registres de garanties (sûretés mobilières), ainsi qu'à des systèmes de garantie similaires à ceux dont bénéficient les autres MPME.
FINANCEMENT VERT INCLUSIF EN FAVEUR DES MPME	Créer et promouvoir des mesures incitatives qui favorisent le financement vert des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Le changement climatique fait courir des risques importants à la performance, à la compétitivité et à la durabilité des MPME. Les autorités de régulation peuvent, dans une certaine mesure, avoir recours à des politiques et des réglementations pour promouvoir l'adaptation des MPME au changement climatique et encourager la fourniture de produits et de services financiers qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des MPME. > Les mesures incitatives appropriées permettront aux MPME de mieux comprendre la dynamique du marché et les implications du changement climatique sur l'agriculture, les chaînes de valeur agricoles et les autres secteurs touchés par le changement climatique, aussi bien concernant les menaces que les opportunités.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
FINANCEMENT VERT INCLUSIF EN FAVEUR DES MPME <i>a continué</i>	Créer et promouvoir des mesures incitatives qui favorisent le financement vert des MPME	<ul style="list-style-type: none"> > Les mesures incitatives appropriées permettront aux MPME de mieux comprendre la dynamique du marché et les implications du changement climatique sur l'agriculture, les chaînes de valeur agricoles et les autres secteurs touchés par le changement climatique, aussi bien concernant les menaces que les opportunités. > Les mesures incitatives en faveur des MPME peuvent être non financières, ou liées à des événements spécifiques, et comprennent souvent le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la collecte de données. > Les technologies numériques peuvent contribuer aux efforts d'identification et d'adaptation aux effets du changement climatique.
	Créer un système de garantie pour le crédit vert	<ul style="list-style-type: none"> > Les politiques de protection se rapportent principalement aux mesures d'adaptation pour les individus et pour les MPME, en réponse soit à un événement climatique extrême imprévu, soit à la préparation à des variations météorologiques défavorables. > Il est essentiel de mettre en place un mécanisme efficace de partage des risques avec les organismes de crédit qui répondent aux besoins des MPME en matière d'accès au financement pour faire face au changement climatique.
	Mettre en place un fonds de restructuration et des mesures de réduction des risques	<ul style="list-style-type: none"> > Les pouvoirs publics doivent adopter des mesures pour faire face à ce risque. Cela suppose la mise en place de stratégies coordonnées d'atténuation et d'adaptation dans la gestion des biens et services de l'écosystème. L'accès au financement pour permettre aux MPME de gérer efficacement l'atténuation et l'adaptation est un élément clé de la stratégie globale.
SECTEUR INFORMEL	Veiller à une coordination appropriée avec les parties prenantes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> > Les structures de coordination doivent prendre en compte les opinions des travailleurs du secteur informel et des MPME du secteur informel, par le biais des syndicats et des associations de l'économie informelle.
	Élaborer des politiques pour la prise en charge numérique	<ul style="list-style-type: none"> > Les outils numériques et les services de paiement mobile ont le potentiel de créer un changement positif de grande envergure en faveur du secteur informel, tout en favorisant l'inclusion financière des travailleurs du secteur informel et des MPME du secteur informel.
	Faciliter l'accès au crédit grâce à des solutions sur mesure	<ul style="list-style-type: none"> > De plus en plus, les pays mettent en œuvre des réglementations de connaissance du client (KYC) à plusieurs niveaux, qui autorisent l'ouverture de comptes à faibles risques et à faible solde pour les personnes qui ne peuvent pas satisfaire à l'ensemble des exigences strictes.

DOMAINE STRATÉGIQUE	PRINCIPE DIRECTEUR	ENJEUX
SECTEUR INFORMEL <i>a continué</i>	Accompagner les PSF avec l'assurance microfinance	<ul style="list-style-type: none"> > Il s'agit d'identifier les risques au niveau sectoriel et d'accompagner les PSF dans l'atténuation des risques par le biais de l'assurance microfinance. > Il convient également de promouvoir la prise en charge des pourvoyeurs de crédit du secteur informel.
	Élaborer des politiques visant à formaliser les pourvoyeurs de crédit du secteur informel	<ul style="list-style-type: none"> > Il s'agit de mettre au point des processus, des techniques et des outils de surveillance du marché afin d'intégrer les pourvoyeurs de crédit du secteur informel.
	Élaborer des politiques et des programmes inclusifs ciblant les groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> > Les femmes et les sous-groupes de la population faisant l'objet d'une exclusion sociale et d'autres groupes sociaux vulnérables sont souvent défavorisés sur le plan socio-économique, font face à de nombreux obstacles à l'accès au financement et doivent être pris en compte à divers niveaux d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.
	Reconnaître et collaborer avec les coopératives financières	<ul style="list-style-type: none"> > Les coopératives constituent une alternative aux PSF à but lucratif et s'adressent souvent explicitement au secteur informel et aux personnes financièrement démunies ; les femmes en sont généralement la majorité des membres.
	Mettre en place des définitions, des informations et une gestion des données claires	<ul style="list-style-type: none"> > Les données proviennent de sources diverses mais sont constituées d'informations provenant des PSF, d'études, de diagnostics et de tentatives d'analyse des données des études sur l'inclusion financière, qui ne désagrègent pas forcément le caractère informel mais peuvent fournir des indications éclairées.

ÉTUDE DE CAS DE PAYS : JORDANIE

La Jordan Loan Guarantee Corporation (JLGC) a mis en place un programme de garantie spécial pour les entreprises détenues/gérées par des femmes. La Banque centrale de Jordanie (CBJ) encourage les instructions d'ouverture de compte pour les segments prioritaires qui comprennent les jeunes (15-18 ans), les femmes, les réfugiés et les personnes à faible revenu. La CBJ intervient en partenariat avec des organisations d'autonomisation des femmes et des communautés rurales, dont INJAZ, et l'Institut de développement Queen Zein Al Sharaf (ZENID), pour concevoir et mettre en œuvre des outils, des méthodes et des programmes d'éducation financière en coordination avec le projet national d'éducation financière. Les institutions de microfinance (IMF) conçoivent également des services non financiers destinés aux femmes, aux jeunes et aux clients à faibles revenus. Les instructions portant sur le traitement équitable et transparent des clients ont été récemment modifiées par le biais d'une circulaire adressée à toutes les banques afin de les empêcher de pratiquer toute forme de discrimination entre les femmes et les hommes dans le cadre de la fourniture de leurs produits et services financiers. Il en va de même pour les règles de protection des consommateurs de produits financiers dans le secteur de la microfinance, qui empêchent explicitement toute forme de discrimination basée sur le genre.



ABBREVIATIONS AND ACRONYMS

AFI	Alliance for Financial Inclusion
CBJ	Central Bank of Jordan
CGS	Credit Guarantee Scheme
COTUNACE	Tunisia Export Insurance Agency
DFS	Digital Financial Services
FSP	Financial Service Providers
INJAZ	Youth-centered Non-Profit Organization in Jordan
JLGC	Jordan Loan Guarantee Corporation
MSME	Micro, Small, and Medium-Sized Enterprise
NFIS	National Financial Inclusion Strategy
P2P	Peer-to-Peer
PEFG	Pre-shipment Export Finance Guarantees
SME	Small and Medium-Sized Enterprise
SMEFWG	SME Finance Working Group
ZENID	Queen Zein Al Sharaf Institute for Development in Jordan

REFERENCES

AFI. Aug 2016. Guideline Note 23: The Role of Financial Regulators in Promoting Access to Financing for MSMEs - Lessons from the AFI Network, pp. 5. Available at: <https://www.afi-global.org/publications/guideline-note-23-the-role-of-financial-regulators-in-promoting-access-to-financing-for-msmes-lessons-from-the-afi-network/>

AFI. Aug 2016. Guideline Note 23: The Role of Financial Regulators in Promoting Access to Financing for MSMEs - Lessons from the AFI Network, pp. 7. Available at: <https://www.afi-global.org/publications/guideline-note-23-the-role-of-financial-regulators-in-promoting-access-to-financing-for-msmes-lessons-from-the-afi-network/>

AFI. Aug 2019. Guideline Note 36: SME Finance Guideline Note, pp. 29. Available at: https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2019/10/AFI_GN36_sme_AW_digital.pdf

AFI. Sep 2020. Financial Education for the MSMEs: Identifying MSME Educational Needs, pp. 11. Available at: https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2020/12/AFI_SMEFWG_MSME_CS_AW2_digital.pdf

AFI. Jan 2021. A Policy Framework for Women-led MSME Access to Finance , pp. 19. Available at: https://www.afi-global.org/wpcontent/uploads/2021/01/AFI_SMEFWGBTG_PF_AW2_digital.pdf

AFI. Jun 2021. Survey Report on Fintech for MSME Access to Financing. Available at: <https://www.rfilc.org/wp-content/uploads/2021/06/Survey-Report-on-FinTech-for-MSME-Access-to-Financing.pdf>

Central Bank of Nigeria. Mar 2020. Guidelines for the Implementation of the N50 Billion Targeted Credit Facility. Available at: <https://www.cbn.gov.ng/Out/2020/FPRD/N50%20Billion%20Combined.pdf>

Ministry of Finance (Ghana). Nov 2020. News & Events - Government Launches GHC100 Billion CARES Programme. Available at: <https://www.mofep.gov.gh/news-and-events/2020-11-20/government-launches-ghc100-billion-cares-programme>

Reserve Bank of Fiji. Nov 2020. Micro, Small and Medium Enterprise Credit Guarantee Scheme Guidelines, pg. 1. Available at: https://www.rbf.gov.fj/wp-content/uploads/2020/11/MSMECGS-Guidelines_Nov2020_final.pdf

Reserve Bank of India. Jun 2020. Press Releases. Available at: https://www.rbi.org.in/Scripts/BS_PressReleaseDisplay.aspx?prid=49905

Reserve Bank of India. Jan 2021. Notifications. Available at: <https://www.rbi.org.in/Scripts/NotificationUser.aspx?Id=12009&Mode=0#ANI>

Alliance for Financial Inclusion

AFI, Sasana Kijang, 2, Jalan Dato' Onn, 50480 Kuala Lumpur, Malaysia
t +60 3 2776 9000 e info@afi-global.org www.afi-global.org

 Alliance for Financial Inclusion  AFI.History  @NewsAFI  @afinetwork